



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein de la Société Publique Locale Agence Régionale Énergie et Climat Centre-Val de Loire (SPL AREC CVL)

Rapporteur : Christophe LE CICLE
N°CC2026-108

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	106
Nombre de pouvoirs	5
Ne prend pas part au vote	4
Votants	111
Secrétaire de séance : Alain CAPÉРАН	

L'an 2026, le 27 avril à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à Dreux, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de l'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉРАН (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauches) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Pierre SANIER (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Gérard JAGUIN (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Martine PITOU (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Caroline SIMOES (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir

CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Sophie WILLEMEN (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Éric POINÇON (Favières) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Laurianne FAURE (La Chaussée-d'Ivry) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Cyril CHALMEY (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pervenche CHAUVIN (Puisseux) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémie BERLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thierry ANSEAUME (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Edwige GANDON (Tréon) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINÉ (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Fouzia KAMAL (Dreux) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :

Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; André HOMPS (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Eric DUQUESNOY ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Société Publique Locale Agence Régionale Énergie et Climat Centre-Val de Loire (SPL AREC CVL) est une société anonyme publique locale régie par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Elle constitue un outil de coopération entre collectivités territoriales dans le domaine de la transition énergétique.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est actionnaire de cette société et participe, à ce titre, à sa gouvernance.

Conformément aux statuts de la société, chaque collectivité actionnaire est représentée directement à l'Assemblée générale des actionnaires, au sein de laquelle elle participe aux décisions. En revanche, s'agissant du Conseil d'administration, les statuts prévoient que, lorsque le nombre de sièges ne permet pas à chaque collectivité de disposer d'une représentation individuelle, les collectivités concernées sont regroupées au sein d'une assemblée spéciale.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est représentée au sein de cette assemblée spéciale, laquelle désigne parmi ses membres le ou les représentants appelés à siéger au Conseil d'administration.

La présence d'un représentant de la collectivité permet ainsi :

- de participer directement aux décisions de l'assemblée générale ;
- de contribuer aux orientations du Conseil d'administration par le biais de l'assemblée spéciale ;
- de suivre les actions conduites par la société en matière de transition énergétique.

Il est rappelé que, conformément aux statuts de la société, nul ne peut être nommé administrateur s'il a dépassé l'âge de 75 ans au moment de sa désignation.

Concernant les modalités de désignation, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du CGCT :

- les délégués sont désignés au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour ;
- le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Le conseil communautaire est invité à désigner le représentant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein de la SPL AREC CVL.

Les mandataires de la SPL AREC CVL ne prennent pas part au vote.

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L1531-1, L1524-5, L2121-21, L5211-1 ;
VU les statuts de la SPL AREC SVL ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre, 10 abstentions, 4 n'ont pas part au vote) :

ARTICLE 1 : CONSTATE qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la SPL AREC CVL, après appel de candidatures :

TITULAIRE
Frédéric GIROUX

ARTICLE 2 : DÉSIGNE EN CONSÉQUENCE l'élu appelé à siéger au sein de la SPL AREC CVL comme indiqué ci-dessus ;

ARTICLE 3 : AUTORISE ce représentant à siéger au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Agence Régionale Énergie et Climat Centre-Val de Loire ainsi qu'à accepter dans celle-ci tout mandat spécial et toutes fonctions et notamment la présidence de l'assemblée spéciale ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale ;

ARTICLE 4 : AUTORISE le représentant désigné à accepter toute fonction ou tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou par le Président ;

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à notifier cette désignation au Président de la Société Publique Locale Agence Régionale Énergie et Climat Centre-Val de Loire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :</p> <p>29 AVR. 2026</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p>POUR EXTRAIT CONFORME</p> <p>Dreux, le 29 AVR. 2026</p> <p>Christophe LE DORVEN AggloPrésident du Pays Dreux</p> <p>Secrétaire de séance Alain CAPÉLAN</p>
--	--